



DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

CLUB OU COMITE DEMANDEUR :

Représenté par M. ou Mme :

Adresse :

Tél : Mail :

Sous couvert de son Président, M. : Tél ou mail :

Demande l'autorisation d'organiser un tournoi à :

Le (date)

Nom du tournoi :

Niveau du Tournoi : International National Territorial
 Départemental

Les organisateurs devront se conformer à l'article 411 des R.G. et produire les pièces exigées.

Lieu(x) et horaires du tournoi :

Stade(s) :

Heure de début : Heure de fin :

Participants :

Nombre de clubs : d'équipes : d'enfants :

Catégories concernées :

Moins de 7

Moins de 9

Moins de 11

Moins de 13

Moins de 15

Niveau : A B C

Niveau : A B C

ORGANISATION SPORTIVE

Formule :

- en 1 Phase Nb Matches : Durée matches :
- en 2 Phases (poule de qualif. Plus poule finale)
 - o Phase qualif. Nb matches : Durée matches :
 - o Phase finale Nb matches : Durée matches:
- en 2 Phases (poule de qualif. Plus formule Coupe)
 - o Phase qualif. Nb matches : Durée matches :
 - o Phase finale Nb matches: Durée matches:

Lorsque le Tournoi comporte plusieurs catégories, donner, pour chacune d'elles, toutes les informations sur la formule, comme indiqué ci-dessus. (sur papier libre ou copie de cette page)

Règles appliquées en cas d'égalité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Récompenses :

.....
.....
.....
.....
.....

Licences :

- déposées à l'organisation en début de Tournoi OUI NON
- disponibles à tout moment pour vérification OUI NON
- attestation fournie par chaque responsable certifiant que tous les participants sont titulaires d'une licence-assurance en cours de validité (**Obligatoire**).

Divers :

.....
.....
.....
.....
.....

AVIS ET AUTORISATION

Chaque instance devant donner un avis doit vérifier que le dossier est complet et conforme aux règlements fédéraux.

AVIS

Avis du Comité Départemental :

- nom du signataire : Visa :
- qualité :
- date :

Avis du Comité Territorial (Commission EDR, CTS, etc)

- nom du signataire : Visa :
- qualité :
- date :

DECISION

Décision :

- du Comité Territorial (pour les tournois départementaux, territoriaux ou nationaux)
- de la F.F.R. (pour les tournois internationaux)

o Accord :

- Nom du signataire
- Fonction : Visa :
- Date :

o Refus :

- Nom du signataire :
- Fonction : Visa :
- Date :
- Motif :

Dans tous les cas où la décision d'autoriser l'organisation d'un tournoi appartient au Comité territorial, c'est la responsabilité du Président dudit Comité ou de son délégué qui serait recherchée en cas d'accident grave pouvant être lié à une autorisation donnée en dehors du respect des Règlements de la F.F.R. : règles de sécurité, règles du jeu, temps de jeu, règles d'organisation, etc...

Pour les Tournois à caractère national ou international, il est possible de les faire figurer sur le site Internet de la F.F.R. Le club organisateur qui le souhaite pourra, après accord de son Comité Territorial ou de la F.F.R., adresser copie des pages 1 et 4 de la demande d'autorisation, dûment complétée, à la Commission de Développement de la F.F.R. qui fera procéder à l'enregistrement sur le site Internet.